

Maintenance des installations techniques de chauffage, ventilation, climatisation (CVC)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

202503261045

Date limite de remise des plis

07/05/2025 à 14h00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
■ Acheteur :.....	3
■ Description de la prestation :	3
■ Codes CPV :.....	3
■ Caractéristiques principales du contrat :.....	3
■ Allotissement :	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
■ Procédure de passation :.....	4
■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :.....	4
■ Modalités de retrait du dossier de consultation :	4
■ Dossier de consultation :	4
■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :.....	4
■ Délai de validité des offres :.....	5
■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :	5
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	5
■ Réponse et groupement :.....	5
■ Variantes :.....	5
■ Contenu des plis et conditions de participation :	5
■ Modalités de remise des offres :.....	7
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	9
■ Critères de jugement des offres :.....	9
■ Négociations :	9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	10
■ Renseignements administratifs et techniques, questions des candidats.....	10
■ Voies et délais de recours	10

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan

Expertise achats & Patrimoine
Adresse : CPAM du Morbihan
60 Anita Conti
BP 20321
56021 Vannes CEDEX

La personne en charge du dossier est : Yann PEDRONO - Gestionnaire du patrimoine

L'acheteur agit pour le compte de **Madame Le FUR - Directrice**.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Opérations de maintenance préventives et correctives des installations et équipements techniques de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) des sites de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan, suivants :

SITE	Adresse
Siège de la CPAM	60, rue Anita Conti - 56000 VANNES
CPAM Lorient	3 av. Anatole France – 56100 LORIENT
CPAM Auray	2, place Maréchal Joffre – 56400 AURAY
CPAM Ploërmel	Les Carmes – 56800 PLOËRMEL
Local archives	ZA Mané Coëdigo – 2 rue Logoden – 56880 PLOEREN

■ Codes CPV :

Code CPV	Libellé CPV
50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central
50730000-1	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération
50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
45330000-9	Travaux de plomberie

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Maintenance des installations techniques de chauffage, ventilation, climatisation (CVC)
 Acheteur	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Département du Morbihan - CPAM de Vannes, Auray, Lorient, Ploërmel, bâtiments Ploeren
 Durée du contrat	1 an à compter de juin 2025 à titre indicatif (reconductible 3 fois 1 an)
 Développement	Clause environnementale

 durable  Pénalités de retard  Variation des prix  Nature des prix	$P = V \times R / 1000$ Fermes actualisables Prix forfaitaires et prix unitaires
---	--

■ **Allotissement :**

Sans objet

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	avril 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	avril 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	avril 2025
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	mai 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	mai 2025
	Information des candidats non retenus	mai 2025
	Signature et notification du contrat	mai 2025

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation (RC),
- Actes d'engagement et ses annexes DPGF, BPU, DQE,
- Cadre de réponses techniques et fonctionnelles (CRT),
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe,
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes,
- Attestation de visites du (des) site(s)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site de Vannes afin d'en évaluer objectivement les caractéristiques techniques. La visite des autres sites est facultative. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur à l'issue du rendez-vous.

Cette visite est organisée dans les conditions suivantes :

Afin de fixer une date et une heure de rendez-vous, les candidats sont priés de prendre contact par mail, au plus tard 4 jours avant la date de remise des offres, avec les représentants de la CPAM du Morbihan : gestion.sgi.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Par équité entre les candidats, il est précisé qu'aucun renseignement complémentaire ne sera communiqué au cours de ces visites. Toute question devra être posée sur la plateforme PLACE selon le mode opératoire décrit à l'article 5 « Renseignements complémentaires » du présent document, afin que l'ensemble des candidats puisse avoir accès aux réponses.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>
A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
	Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire

Document	Descriptif
	Pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra compléter les cadres 5 à 8 de l'Acte d'Engagement et joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Les candidats frappés d'une interdiction de soumissionner au sens des articles L. 2141-1 à L. 2141-6 seront exclus de la poursuite de la procédure de passation.

Concernant l'aptitude et les capacités du candidat, les justificatifs et moyens de preuves suivants sont à transmettre :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles, notamment le numéro d'agrément d'organisme de formation professionnelle pour les prestations concernées. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références fournitures et services	Liste des principaux services en lien avec l'objet du marché effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Assurance	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	Acte d'engagement
DPGF	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Document	Descriptif
BPU	Bordereau de prix unitaire
DQE	Détail Quantitatif Estimatif
CRT	Cadre de réponses techniques et fonctionnelles
AV	Attestation de visites des sites
Autre	Eventuellement tous documents susceptible d'expliciter l'offre du candidat au regard des critères énoncés au règlement de la Consultation

■ **Modalités de remise des offres :**

Remise des offres électroniques :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

CPAM du Morbihan
Cellule expertise achats & patrimoine
60, rue Anita Conti
BP 20321
56021 VANNES cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul

attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 points)	La notation est attribuée compte tenu de la réponse que le candidat aura porté au Cadre de Réponse Technique et Fonctionnelle (support fourni à compléter obligatoirement).
<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie et organisation (30 pts) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation du pilotage et qualifications des moyens humains ■ Procédure de montée en charge du marché et délai d'intégration progressive des installations sous 2 mois maximum.
<ul style="list-style-type: none"> Délais et modalités d'intervention (15 pts) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation mise en place pour respecter les délais d'intervention, ■ Organisation et capacité du candidat à prendre en compte les demandes et réaliser les interventions d'urgence en dehors des jours et heures ouvrés
<ul style="list-style-type: none"> Les outils de gestion de la maintenance (GMAO) (10 pts) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Moyens techniques de suivi de la maintenance ■ Accès gestionnaires
<ul style="list-style-type: none"> Valeur environnement (5 pts) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation mise en place pour optimiser les consommations énergétiques, ■ Mesures prises par l'entreprise en matière de gestion, tri et évacuation des déchets
2. Prix (50 points)	<p>Ce critère sera évalué sur la base du montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), sur la durée maximale du marché, soit 4 ans, intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant forfaitaire pour la prise en charge des installations, - Le montant forfaitaire annuel pour la mise à disposition de l'outil global de sollicitation, - La maintenance préventive sur la durée maximale du marché, soit 4 ans, - Les rapports d'activité annuels, - Les missions en phase de réversibilité, - le montant estimatif de la maintenance corrective avec l'hypothèse d'un certain nombre de dépannages. <p>Et en intégrant une vidange complète du plancher chauffant et une opération complète de désembouage chimique du réseau de chauffage du Siège sur la durée maximale du marché.</p>

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat,

ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites soit par entretien ou par écrit. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements administratifs et techniques, questions des candidats

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via la plateforme de dématérialisation des marchés publics du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>, rubrique « *questions/réponses* » de la consultation concernée

Attention : le pouvoir adjudicateur ne répondra pas à des demandes qui seraient adressées à d'autres services ou par d'autres moyens, notamment téléphoniques et mail.

■ Voies et délais de recours

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Voies et délais de recours : Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :
Tribunal Administratif Hôtel de Bizien
3, Contour de la Motte
CS44416
35044 Rennes CEDEX

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué

en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : PSSI CPAM ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)